

PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

2020-2026



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les collaborateurs pour leur participation aux consultations et aux échanges qui ont permis la réalisation de ce plan d'action :

- les 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- les parties prenantes concernées au niveau social, environnemental et économique de la région;
- le Comité 21 Québec;
- la firme Enviro-Accès;
- Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV).

Nous tenons à remercier particulièrement tous les membres du comité de pilotage d'avoir assuré un suivi et un support continu de ce projet. Merci pour leur professionnalisme et leur implication. Nous soulignons aussi l'apport de madame Julie Lemieux, mairesse de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur et présidente du comité de pilotage, pour sa contribution à ce projet.

SOMMAIRE

La Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est constituée de 23 municipalités avec une population de plus de 150 000 habitants. À la fois urbaine et rurale, la MRC est en plein développement de son territoire et la croissance démographique est estimée à 32 % d'ici 2036. Le développement du territoire et l'augmentation de la population ont des effets sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et, par conséquent, à l'augmentation moyenne de la température annuelle planétaire.

Les changements climatiques sont une préoccupation pour la MRC. Les projections climatiques estiment une augmentation de température moyenne de 2,5 °C à 4,6 °C prévus sur le territoire de la MRC pour les périodes de 2021 à 2080, et ce, si aucune mesure n'est prise pour atténuer les émissions de GES¹.

En 2017, la MRC de Vaudreuil-Soulanges est devenue membre du Programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC), un programme de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) sur l'atténuation des GES. La MRC a effectué un inventaire des émissions des GES sur l'ensemble de son territoire tant par les institutions municipales que la collectivité selon les données de 2016, ce qui a permis de compléter l'étape 1 du programme PPC. Les émissions totales de GES ont été évaluées à environ 784 000 tonnes de CO₂ équivalent en 2016, ce qui correspond à 5,21 tonnes de CO₂ éq. par habitant.

Afin de compléter l'étape 2 et l'étape 3 du programme PPC, des consultations ont été tenues auprès des municipalités, des élus et des parties prenantes de la région en 2018 et au début de 2019. Ces consultations, y compris un forum, ont permis de déterminer l'objectif régional de réduction des émissions GES et d'élaborer le plan d'action régional de réduction des GES. Plus de 400 avis des parties prenantes des 23 municipalités, des groupes d'intérêts économiques, sociaux, culturels et environnementaux ont été pris en compte tout au long du processus de consultations (rencontres, sondage en ligne et forum) de 2018 à janvier 2019.

Un objectif régional de 13 % de réduction des GES totaux a été fixé pour 2026, ce qui représente une réduction de 100 000 tCO₂ équivalent par rapport aux données de 2016, l'année de référence. Cette cible de réduction des GES a été établie selon les recommandations de la firme Enviro-Accès et du Comité 21 Québec ainsi que de l'ensemble des consultations régionales.

Le plan d'action régional de réduction des GES pour 2020 à 2026 est constitué de 7 axes d'intervention qui incluent 17 actions de réduction des GES. La première action du plan consiste à instaurer une structure de gouvernance pour ce projet et un système de suivi périodique des progrès, ce qui va permettre de mettre en œuvre le reste des actions et d'assurer l'atteinte des objectifs avec une culture de collaboration, de création de synergie et de partage de meilleures pratiques.

¹ Données climatiques (2018-2019), Vaudreuil-Soulanges, QC. Consulté 15 août 2019.
<https://donneesclimatiques.ca/explorer/emplacement/?loc=EPYQY>

L'action régionale priorisée par la majorité des municipalités et parties prenantes durant les consultations était l'amélioration et l'intégration des services de transport collectif ainsi que l'optimisation de l'accès au transport actif. L'objectif pour ces actions est d'augmenter le nombre de personnes adoptant le transport collectif et le transport actif. L'axe du transport englobe aussi l'intégration de véhicules électriques au niveau municipal, des campagnes de sensibilisation sur la marche au ralenti et sur l'écoconduite ainsi que l'augmentation de bornes de recharge électrique.

Pour l'axe d'intervention en lien avec les matières résiduelles, deux actions ont été retenues, dont le détournement des matières organiques de l'enfouissement ainsi que la valorisation des boues d'épuration municipales et des fosses septiques. Ceux-ci sont en lien avec les objectifs des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR et PMGMR) de la MRC.

Le plan d'action possède aussi un axe d'intervention spécifique pour la consommation d'énergie des bâtiments. Cette dernière est importante, car les sources énergétiques des bâtiments sont alimentées parfois par des systèmes ou des appareils polluants comme le mazout et le propane. L'objectif est de convertir les systèmes polluants par des sources d'énergie électrique ou renouvelable pour atteindre la cible de réduction.

Au niveau de l'aménagement du territoire, le plan inclut une action de réduction des îlots de chaleur en favorisant les zones végétalisées ainsi que des actions sur les initiatives en agriculture urbaine et le développement de milieux de vie urbains de proximité et durable.

Par ailleurs, la réduction des émissions des GES peut se faire avec la collaboration des industries, commerces et institutions (ICI). Un axe d'intervention a été établi concernant les ICI afin de faciliter le potentiel de nouvelles synergies entre eux. L'objectif pour cette action est de détourner de l'enfouissement le tonnage des matières résiduelles issues des activités des ICI par l'établissement de synergies entre ces derniers.

L'axe d'intervention sur l'agriculture intègre une action large selon une perspective régionale qui vise la promotion de meilleures pratiques agricoles permettant la réduction des GES. Ainsi, cela laisse une plus grande marge de manœuvre pour les agriculteurs et les municipalités afin de fixer des actions plus spécifiques selon le type d'activité concernée. Les actions spécifiques peuvent être liées tant à la sensibilisation qu'à l'émission de méthane par les ruminants ou à la gestion des matières résiduelles du secteur agricole et aux émissions de GES des véhicules utilisés pour les activités, etc.

Certaines de ces actions seront intégrées et priorisées dans les politiques ou plans existants de la MRC et, si applicables, dans ceux des municipalités. Ainsi, les coûts liés à ces derniers seront nuls ou négligeables. Pour les autres actions qui nécessitent un financement, la MRC et les municipalités peuvent avoir recours aux différentes subventions offertes par le gouvernement. Des exemples de subventions sont présentés dans le chapitre 7.

La mise en œuvre de ce plan d'action sera faite avec la participation et l'engagement des municipalités dans la réduction des GES, ainsi qu'avec le support de comités de travail qui seront créés selon les différents axes d'intervention.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
SOMMAIRE	IV
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	IV
LISTE DES ACRONYMES, SYMBOLES ET SIGLES	V
LEXIQUE	VI
1. INTRODUCTION	1
2. DESCRIPTION PHYSIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE	3
2.1. Caractéristiques physiques	3
2.2. Caractéristiques démographiques	5
3. RÉSUMÉ DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES	6
3.1. Secteur municipal	6
3.2. Secteur de la collectivité	7
3.3. Évolution des émissions de GES	9
4. MÉTHODOLOGIE	10
4.1. Intervenants du projet	10
4.2. Bref historique	11
4.3. Démarches de consultation	12
4.4. Résultats du forum de janvier	15
4.5. Démarche pour établir l'objectif de réduction des GES	17
5. ÉNONCÉ DE L'OBJECTIF RÉGIONAL DE RÉDUCTION DES GES	18
6. PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	19
6.1. AXE 1 - Gouvernance	19
6.2. AXE 2 - Transport	20
6.3. AXE 3 - Matières résiduelles	22
6.4. AXE 4 - Consommation énergétique	23
6.5. AXE 5 - Aménagement du territoire	23
6.6. AXE 6 - Industries, commerces, institutions (ICI)	25
6.7. AXE 7 - Agriculture	25
7. COÛTS ET SOURCES DE FINANCEMENT	27
7.1. Transport	27
7.2. Matières résiduelles	32
7.3. Transition énergétique	32
CONCLUSION	36
ANNEXE 1 – ÉMISSION DE GES DES MUNICIPALITÉS PAR SECTEUR ET PAR HABITANT	37
ANNEXE 2 – ÉMISSION DE GES DE LA COLLECTIVITÉ PAR SECTEUR ET PAR HABITANT	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Total des émissions de GES de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	6
Tableau 2 :	Émissions de GES - MRC de Vaudreuil-Soulanges - niveau municipal	6
Tableau 3 :	Émissions de GES - MRC de Vaudreuil-Soulanges - niveau de la collectivité	7
Tableau 4 :	Les accomplissements du projet	11
Tableau 5 :	Démarches de consultations	12
Tableau 6 :	Priorisation des axes, orientations et actions par les participants du sondage	14
Tableau 7 :	Actions prioritées au niveau régional et municipal	16
Tableau 8 :	Plan d'action régional de réduction des GES pour 2020-2026 – MRC de Vaudreuil-Soulanges	26

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Carte du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	4
Figure 2 :	Émissions de GES au niveau du transport selon les sources	8
Figure 3 :	Évolution des émissions totales - Projection sur 10 ans	9

LISTE DES ACRONYMES, SYMBOLES ET SIGLES

CCA	Comité consultatif agricole
CH ₄	Méthane
CO ₂ éq.	Dioxyde de carbone équivalent
FCM	Fédération canadienne des municipalités
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ICI	Industries, commerces et institutions
Kg	Kilogramme (s)
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
N ₂ O	Dioxyde d'azote
ONU	Organisation des Nations unies
PAB	Politique de l'arbre et des boisés
PAEB	Plan d'amélioration environnementale des bâtiments
PDSD	Politique de développement social durable
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGCE	Politique relative à la gestion des cours d'eau
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PMA	Plan de mobilité active
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
PPC	Partenaires dans la protection du climat
SARD 3	Schéma d'aménagement et de développement révisé 3 ^e génération
SGMRVS	Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges
tCO ₂ éq.	Tonne de gaz à effet de serre exprimé en équivalent de CO ₂
UPA	Union des producteurs agricoles

LEXIQUE

Émission municipale	Ensemble des émissions de source municipale produites par les installations, les biens ou les activités des municipalités, selon le programme du PPC, ce qui regroupe les bâtiments, les services et les véhicules municipaux. La FCM définit ce terme par le mot « corporatif ».
Émission de la collectivité	Ensemble des émissions de source communautaire produites par les biens et les activités résidentielles, industrielles, commerciales, institutionnelles et agricoles, ce qui regroupe le transport, le traitement et la valorisation des matières résiduelles, la consommation énergétique ainsi que le traitement des eaux usées. La FCM définit ce terme par le mot « collectif »
Régional	Limite géographique et responsabilité administrative qui ont rapport au territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
Statu quo	État de fait, antérieur à 2017, dont on maintient les émissions de GES tel qu'il se trouve selon une situation d'évolution courante sans poser d'actions qui permettraient de les réduire.

1. INTRODUCTION

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), un organisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations unies (ONU), partage des publications scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques et ses conséquences possibles. Ce dernier a conclu avec certitude que le changement climatique est un phénomène réel et que les activités humaines en sont la cause principale². Dans son cinquième rapport, le GIEC prévient que la hausse de la température mondiale pourrait excéder les 4° C d'ici 2100 si l'action internationale s'avérait insuffisante, avec des conséquences importantes sur la qualité de vie de la population mondiale³. Chaque décennie d'inaction accroît de 40 % les coûts liés aux conséquences des changements climatiques (2014, TRNEE).

Les dirigeants des gouvernements, entreprises et institutions ainsi que les citoyens sont interpellés à agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). L'Accord de Paris en 2016 a permis de présenter l'état des progrès des pays dans leurs efforts pour réduire les émissions de GES et de fixer de nouveaux objectifs. Selon le GIEC, les émissions de GES devront être réduites d'environ 45 % par rapport au niveau de 2010 d'ici à 2030 et atteindre un « bilan nul » des émissions d'ici 2050, et ce, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Les pays industrialisés sont invités à fournir un effort de réduction des émissions de GES de l'ordre de 80 à 95 % par rapport à 1990 d'ici 2050.

Le Canada prévoit, selon l'Accord de Paris signé par le premier ministre Justin Trudeau en 2016, réduire de 30 % les émissions annuelles de GES par rapport au niveau de 2005 d'ici 2030. Le gouvernement fédéral mise sur le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, adopté en 2016, pour s'assurer d'atteindre ses objectifs.

Le gouvernement du Québec s'est fixé une cible québécoise de réduction des émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 pour 2030. D'ici 2020, le Québec se donne un objectif très ambitieux, soit celui de réduire ses émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990.

² Nations Unies (S.D.). Les changements climatiques. Consulté le 15 août 2019. <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/climate-change/index.html>

³ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (2015). Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030. Consulté le 15 août 2019. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/consultations/cible2030/consultationPost2020.pdf>

La MRC de Vaudreuil-Soulanges se préoccupe des émissions de GES sur son territoire. Les projections climatiques spécifiques au territoire de la MRC sont estimées à une augmentation de température moyenne de 2,5 °C pour les périodes de 2021 à 2050 et de 4,6 °C prévus pour les périodes de 2051 à 2080, et ce, si aucune mesure n'est prise pour atténuer les émissions de GES⁴. Elle est consciente que les prochaines années sont parmi les plus importantes pour le climat au niveau mondial et que cela représente l'un des défis du 21^e siècle le plus complexe à gérer. Elle souhaite participer activement aux efforts du Québec, du Canada et d'ailleurs dans le monde pour lutter contre les changements climatiques.

Pour y arriver, la MRC est devenue membre du programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC) en 2017. Ce programme est une initiative de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui a vu le jour en 1994. Il est adapté pour appuyer et encadrer les municipalités canadiennes dans leurs efforts pour la réduction des émissions de GES. Pour y parvenir, le programme propose d'atteindre cinq étapes suggérées sur un intervalle de dix ans environ.

Voici les étapes qui constituent le programme PPC :

- Étape 1 : Réaliser l'inventaire des émissions de GES sur l'ensemble du territoire;
- Étape 2 : Établir un objectif de réduction des émissions de GES pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Étape 3 : Élaborer un plan d'action régional pour une réduction des émissions de GES;
- Étape 4 : Mettre en œuvre un plan d'action régional de réduction des GES et faire un suivi des actions avec les municipalités;
- Étape 5 : Surveiller les progrès et présenter les résultats.

Le cadre offert par le programme des PPC permet d'établir une analyse du territoire en ce qui a trait à la protection du climat, d'adopter des approches concertées avec toutes les municipalités et de mobiliser la population sur les changements climatiques et le développement durable local.

Ce document présente les étapes 2 et 3 du programme des PPC et la démarche qui a mené au plan d'action, tout en revenant sur un résumé de l'inventaire des émissions de GES (étape 1) qui a été complété en 2017. Pour mettre en œuvre les actions priorisées, une évaluation des coûts et des subventions disponibles est présentée à la fin de ce rapport.

⁴ Données climatiques (2018-2019), Vaudreuil-Soulanges, QC. Consulté 15 août 2019.
<https://donneesclimatiques.ca/explorer/emplacement/?loc=EPYQY>

2. DESCRIPTION PHYSIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

La mission de la MRC de Vaudreuil-Soulanges vise la planification, la concertation, la gestion de l'aménagement et le développement du territoire selon les principes de développement durable par l'adoption d'un schéma d'aménagement. Son rôle de chef de file et de rassembleur auprès des principaux intervenants du territoire facilite la coordination d'actions régionales selon quatre sphères : planification, développement, services aux municipalités et services aux citoyens. Les maîtres-mots de la MRC sont : planifier, concerter et agir.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est composée de 23 municipalités : Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres, Les Coteaux, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Terrasse-Vaudreuil, Très-Saint-Rédempteur, Vaudreuil-Dorion et Vaudreuil-sur-le-Lac.

Il est important de prendre en compte le contexte local du territoire, les facteurs géographiques ainsi que la démographie et son évolution dans la mise en œuvre du plan d'action de réduction de GES.

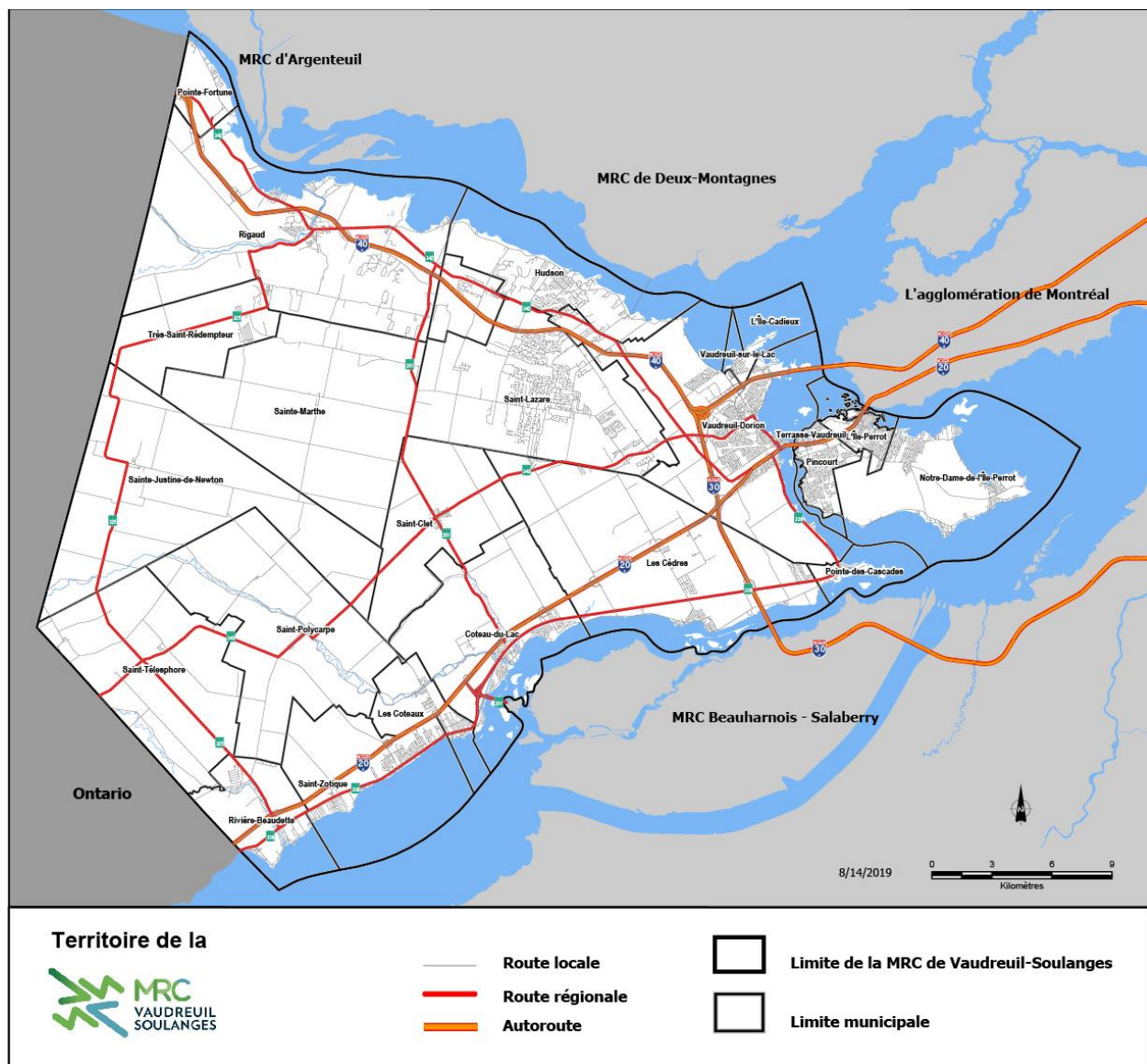
2.1. Caractéristiques physiques

D'une superficie de 855 km², le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est situé à l'ouest de l'île de Montréal, dans la région administrative de la Montérégie, au confluent de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent et à proximité des frontières ontariennes et américaines, comme présenté sur la figure 2.1 à la page suivante.

Onze des 23 municipalités de la MRC sont situées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par un réseau autoroutier majeur, soit les autoroutes 20, 30 et 40 ainsi que par les voies ferroviaires du Canadien National et du Canadien Pacifique. Son emplacement stratégique dans le corridor de commerce Ontario-Québec en fait un endroit idéal pour l'implantation de nombreuses entreprises. La MRC possède cinq gares de train sur le territoire : Hudson, Vaudreuil, Dorion, Pincourt/Terrasse-Vaudreuil et Île-Perrot.

La zone agricole occupe une place de premier plan sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges puisqu'elle représente 76 % de la superficie totale de la MRC. Le territoire comporte plus de 4 700 km d'hydrographie linéaire ainsi que plus de 25 400 hectares de boisés couvrant 27 % du territoire.

Figure 1 : Carte du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges



2.2. Caractéristiques démographiques

Selon les données du recensement⁵, la population totale de Vaudreuil-Soulanges s'élevait à 149 349 habitants en 2016. Cependant, selon le décret gouvernemental, la population totale a franchi les 150 000 habitants pour atteindre 153 275 habitants en 2017.

Le territoire a connu une forte croissance de sa population, passant de 84 503 personnes en 1991 à 149 349 personnes en 2016, pour une croissance de 77 % en 25 ans. L'augmentation de la population au sein de Vaudreuil-Soulanges est principalement concentrée à l'est du territoire régional et en bordure des grands axes routiers, principalement de l'autoroute 20.

Selon le scénario démographique de l'Institut de la statistique du Québec, 47 750 personnes de plus s'ajouteront dans les 23 municipalités de la MRC dans les 20 prochaines années. Une croissance démographique est estimée de l'ordre de 32 % de 2016 à 2036. La MRC est au 3^e rang des MRC ayant la plus forte projection démographique estimée d'ici 2036 au niveau provincial.

Selon les projections de l'ISQ, l'augmentation de la population se fera ressentir particulièrement dans la ville de Vaudreuil-Dorion et dans les municipalités longeant le secteur du fleuve, notamment, dans les municipalités Les Coteaux, Pointe-des-Cascades, Saint-Polycarpe et Saint-Zotique.

⁵ Statistique Canada, profil du recensement de 2016.

3. RÉSUMÉ DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES

Dans le cadre de la première étape du programme Climat des Partenaires dans la protection du climat (PPC), la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec ses 23 municipalités a complété l'inventaire des émissions de GES de son territoire en 2017. Ce chapitre présente un résumé de cet inventaire. Le document de l'inventaire⁶ 2016 des émissions de GES de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se trouve sur son site web.

Cet inventaire présenté en 2017 est basé sur les émissions de GES pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Ainsi, l'année 2016 a été établie comme l'année de référence pour la cible de réduction des GES et le Plan d'action de réduction des GES. L'inventaire complet a été réalisé grâce aux données des 24 inventaires de GES, ce qui inclut celui des 23 municipalités ainsi que de celle de l'administration de la MRC. L'évaluation des émissions de GES a été décrite selon deux secteurs distincts : municipal et collectif. Dans l'annexe 1 et l'annexe 2 de ce document, on y retrouve les cartes qui illustrent les émissions des GES par municipalité, par secteur et par habitant.

Le tableau 1 compare le pourcentage d'émissions de GES municipal avec celui de la collectivité. Il en ressort que les émissions de la collectivité représentent près de l'entièreté des émissions régionales de GES. Toutefois, la MRC et ses municipalités ont un plus grand pouvoir d'action de réduire les GES au niveau municipal.

Tableau 1 : Total des émissions de GES de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

	Municipal	Collectivité	Total régional
Total des émissions (tCO₂ éq.)	6 220,83	783 886,50	784 004
Total des émissions (%)	0,79 %	99,21 %	100 %
Total par habitant (tCO₂ éq./hab.)	0,04	5,21	5,25

3.1. Secteur municipal

Les émissions produites au niveau municipal proviennent principalement des véhicules (près de 50 %), des services (26 %) et des bâtiments municipaux (23 %). Le tableau 2 ci-dessous présente le portrait municipal des GES des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en référence aux données de 2016.

Tableau 2 : Émissions de GES - MRC de Vaudreuil-Soulanges - niveau municipal

Municipal	tCO ₂ éq.	% des émissions
Bâtiments municipaux	1 433,97	23,1 %
Éclairage public	9,33	0,2 %
Réfrigérants	117,55	1,9 %
Véhicules	3 019,94	48,5 %
Services municipaux	1 611,71	25,9 %
Déplacements	28,32	0,5 %
TOTAL	6 220,83	100 %

⁶ MRC de Vaudreuil-Soulanges (2017). Inventaire des émissions de GES de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, année de référence 2016.
http://www.enviroaccess.ca/expert-conseil/files/2013/09/MRCVaudreuil-Soulanges_inventaireGES_2016_v.finale.pdf

3.1.1. Véhicules municipaux

Selon l'inventaire de 2016, le total de véhicules municipaux se chiffre à 476 dans la région de la MRC. Seulement un véhicule était électrique, le reste des véhicules utilisaient l'essence ou le diesel pour son fonctionnement. La consommation de carburant de ces véhicules a été prise en considération dans le calcul pour déterminer les émissions de GES annuelles. Les émissions pour les véhicules municipaux incluent aussi les déplacements des employés dans le cadre de leur travail. Depuis 2017, plusieurs véhicules des municipalités ont déjà été changés pour des véhicules électriques.

3.1.2. Services municipaux

Les services municipaux sont très diversifiés et les sources émettrices d'essence et de diesel ont été prises en compte pour l'inventaire. Ce qui inclut les émissions pour la consommation de carburant découlant des activités des écocentres, des collectes de matières résiduelles, du déneigement et du ramassage de la neige, du pavage, du service incendie et de l'abat-poussière, etc.

3.1.3. Bâtiments municipaux

Sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se trouvent 341 installations et bâtiments municipaux. Plusieurs types d'énergies émettrices de GES sont utilisés pour le fonctionnement de ces bâtiments municipaux, dont l'électricité, le gaz naturel, le mazout, le propane, l'essence, le diesel ou la combinaison de ces derniers.

3.2. Secteur de la collectivité

Les émissions produites dans la collectivité proviennent principalement des activités en lien avec le transport et les industries, commerces et institutions (ICI).

Le tableau 3 ci-dessous illustre la quantité des émissions de GES de la collectivité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en référence aux données de 2016.

Tableau 3 : Émissions de GES - MRC de Vaudreuil-Soulanges - niveau de la collectivité

Collectivité	tCO ₂ éq.	% des émissions
Résidentiel	10 377,85	1,3 %
Commercial et institutionnel	39 877,84	5,1 %
Industriel	76 376,11	9,7 %
Agriculture	33 654,38	4,3 %
Eaux usées	3 218,86	0,4 %
Transport	599 579,63	76,5 %
Enfouissement	19 027,13	2,4 %
Compostage	944,62	0,1 %
Émissions fugitives	830,09	0,1 %
TOTAL	783 886,50	100 %

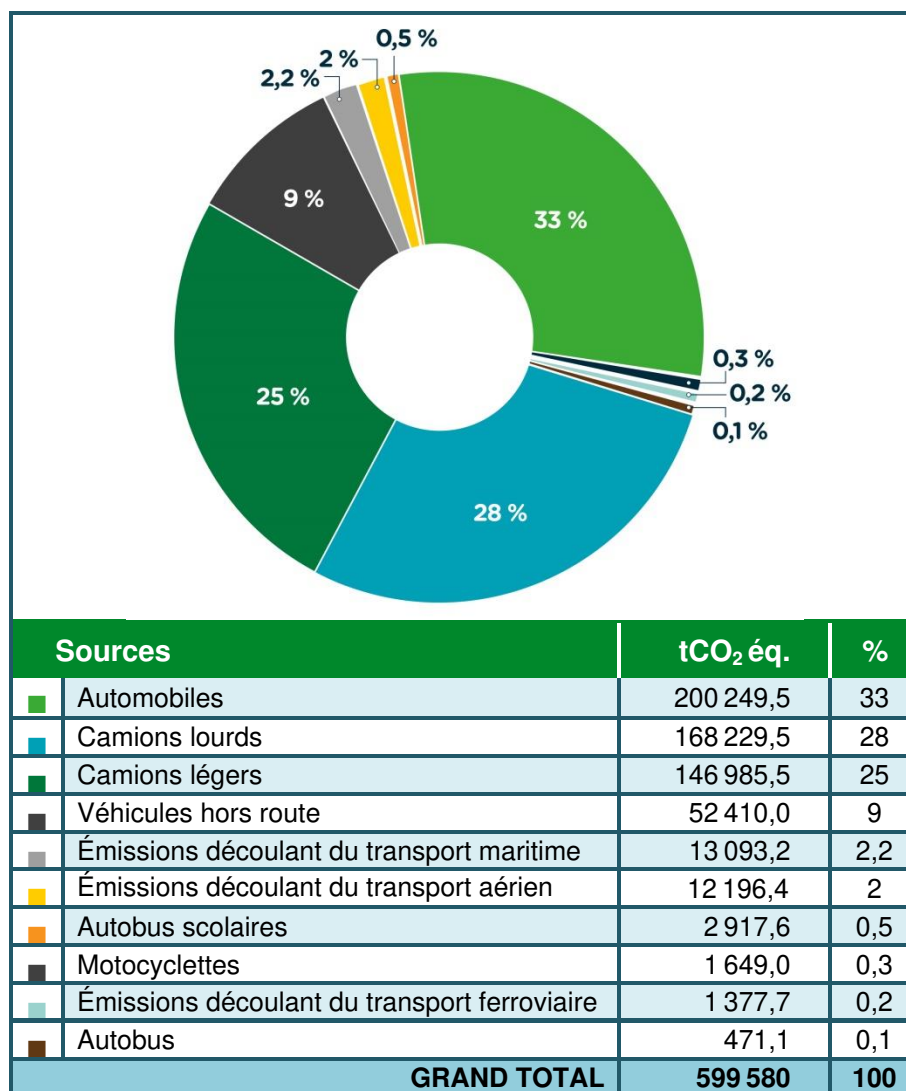
3.2.1. Transport

Le secteur du transport représente 76 % des émissions de GES de la MRC de Vaudreuil- Soulanges comparativement à 44,7 % au Québec (MELCC, 2012).

Selon le rapport du MELCC, les émissions de ce secteur demeureront stables ou seraient appelées à diminuer légèrement malgré la croissance de la population et la hausse des volumes de marchandises transportées par camion. Cette tendance s'explique par une pénétration de plus en plus importante des véhicules électriques et par des changements sur le vieillissement de la population. Toutefois, sans mesure additionnelle de réduction, une augmentation des émissions de GES est prévue dès 2030.

La source principale d'émissions au niveau du transport est la consommation de carburant provenant des automobiles (33 %), des camions légers (25 %) et des camions lourds (28 %), comme illustrée dans la figure 2 ci-dessous.

Figure 2 : Émissions de GES au niveau du transport selon les sources



3.2.2. Industries, commerces et institutions (ICI)

Ce secteur, industries, commerces et institutions (ICI), est responsable de plus de 30 % (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC, 2012)) du total des émissions de GES au Québec comparativement à près de 15 % pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Sans activités de réduction des émissions de GES, ce secteur pourrait occuper le premier rang des émissions au Québec dans les prochaines décennies.

3.2.3. Agriculture

Selon le MELCC, aux horizons de 2030 et 2050, le gouvernement prévoit une augmentation des émissions de GES en raison de l'usage accru des engrais azotés. Le secteur agricole représente 8 % des émissions totales du Québec (2012) et environ 5 % dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges (2016).

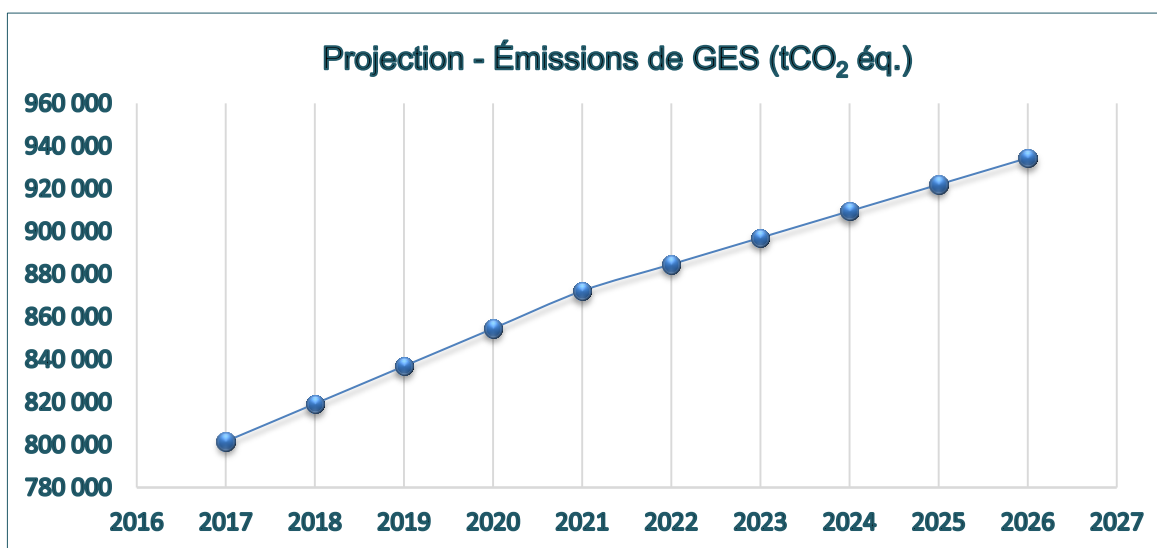
3.2.4. Matières résiduelles

Les émissions de GES du secteur des matières résiduelles sont de plus de 5 % au Québec (2012) et environ 3 % (2016) dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Ces émissions proviennent de trois sources : l'enfouissement des matières, leur incinération et le traitement des eaux usées.

3.3. Évolution des émissions de GES

Si on maintient un statu quo dans une perspective à long terme sur dix ans, les émissions de GES de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont tendance à augmenter. En faisant l'hypothèse que le taux d'émissions par habitant des municipalités reste constant entre 2016 et 2026, les émissions de GES seront en augmentation dans une situation d'aucun effort ou action de réduction, telles que présentées dans la figure 3.3 ci-dessous. La projection illustre qu'en 2026, les émissions atteindront près de 941 720 tCO₂ éq., et ce, en prenant en considération l'augmentation de la population prévue sur cette période (Enviro-Accès, 2017).

Figure 3 : Évolution des émissions totales - Projection sur 10 ans



4. MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre explique l'approche méthodologique qui a permis de déterminer l'objectif de réduction des GES et les actions prioritaires du plan d'action. Les intervenants concernés sont décrits. Ensuite, un bref historique est présenté pour mieux comprendre l'avancement du projet. Plusieurs consultations ont été effectuées pour définir un objectif de réduction des GES et pour l'élaboration du plan d'action. Un forum sur le projet a eu lieu en janvier 2019 pour établir les actions prioritaires du plan, les résultats sont présentés dans ce chapitre.

4.1. Intervenants du projet

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est le maître d'œuvre de ce projet de réduction des GES sur son territoire, et ce, avec le support de la FCM via son programme PPC. La MRC est responsable du plan d'action régional de réduction des GES par l'établissement d'axes prioritaires d'intervention. La MRC s'assure de coordonner les actions mises en place au niveau régional et d'accompagner les municipalités dans des actions ou des initiatives pour réduire les GES au niveau municipal.

Les municipalités sont les acteurs clés dans la réalisation de mesures de réduction des GES par la mise en place d'actions locales. Les municipalités ont aussi le rôle d'assurer le partage d'informations sur le projet ainsi que leurs progrès et leurs initiatives dans la réduction des GES.

La démarche de ce projet a été appuyée par un comité de pilotage présidé par madame Julie Lemieux, mairesse de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur. Ce comité a été créé afin d'orienter le projet au niveau régional et d'apporter des recommandations au conseil de la MRC. Pour assurer une représentativité territoriale, une personne a été choisie par secteur de nomination des membres du comité administratif de la MRC. On y retrouve aussi des employés de la MRC et des représentants du Comité 21 Québec.

Le Comité 21 Québec, un organisme à but non lucratif d'économie sociale et expert en développement durable, a accompagné la MRC et ses 23 municipalités dans cette démarche pour mobiliser et sensibiliser les acteurs du milieu et recueillir les données de l'inventaire régional. Cet organisme a poursuivi le processus de consultation en 2018 afin de ressortir les actions potentielles de réduction des émissions de GES avec les municipalités et les parties prenantes du territoire.

Une firme d'experts, Enviro-Accès, a réalisé l'inventaire régional des émissions de GES de la MRC. L'analyse scientifique des données de l'inventaire a été réalisée aussi par celle-ci. Elle a également développé les outils de calcul afin d'évaluer la quantité d'émission de GES réductible selon les actions potentielles d'atténuation. En collaboration avec le Comité 21 Québec, elle a participé à identifier les axes d'intervention, les orientations et les actions potentielles du plan d'action.

Plusieurs parties prenantes ont participé aux consultations afin de prioriser des actions de réduction des GES. Ces dernières auront aussi un rôle important dans la mise en œuvre du plan d'action. Elles sont constituées de maires, d'élus, de directeurs généraux, d'employés et de membres de groupes d'intérêt dans le secteur économique, environnemental, social et culturel. Les parties prenantes ont un objectif et des intérêts communs qui permettraient de réduire les GES et d'atteindre les actions établies dans le Plan d'action de réduction des GES de la MRC.

4.2. Bref historique

En 2016, quatre municipalités (Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres et Vaudreuil-Dorion) de la MRC ont réalisé un inventaire des émissions de GES sur leur territoire grâce à une subvention du Fonds municipal vert MC (FMV). En 2017, la MRC a débuté le programme PPC. En décembre 2017, l'inventaire complet de ses 23 municipalités et de son administration a été complété, ce qui a permis d'accomplir l'étape 1 du programme PPC.

Le tableau ci-dessous présente les grandes lignes d'avancement du projet depuis ses débuts.

Tableau 4 : Les accomplissements du projet

Date	Accomplissement
2016	✓ Réalisation de l'inventaire des GES de 4 municipalités : Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres et Vaudreuil-Dorion
Mars 2017	✓ Début du programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC)
Mars – novembre 2017	✓ Procéder à l'élaboration de l'inventaire régional des émissions de GES (collecte de données)
Décembre 2017	✓ Présentation de l' étape 1 : présentation de l'inventaire régional
Mai 2018 – juillet 2019	✓ Élaboration de l' étape 2 et de l' étape 3
Janvier 2018	✓ Début des consultations régionales
Janvier 2019	✓ Forum avec les municipalités pour prioriser des actions et un objectif de réduction
Août 2019	✓ Adoption de l' étape 2 et de l' étape 3 ✓ Début de la mise en œuvre (étape 4) du plan d'action

Afin de déterminer un objectif de réduction (étape 2) et d'élaborer un plan d'action (étape 3), des consultations ont débuté en 2018. Cinq types de consultation ont eu lieu et ces derniers sont décrits dans le sous-chapitre suivant. Durant l'année 2018 et au début de 2019, des actions ont été évaluées, proposées et priorisées par les municipalités et les parties prenantes consultées à travers les consultations.

Le forum sur le projet de réduction des GES a eu lieu en janvier 2019 et cela a permis de réunir des participants des municipalités de la MRC qui se sont prononcés sur l'objectif de réduction et le plan d'action.

Avec les résultats des consultations incluant celle du forum, un objectif d'atténuation des GES et des actions prioritaires ont été établis pour élaborer le plan d'action. Ce dernier est adopté en août 2019, ce qui marque aussi le début de sa mise en œuvre.

4.3. Démarches de consultation

Cette section décrit les différentes consultations qui ont été amorcées afin de prioriser les actions de réduction de GES du plan d'action. Le tableau 5 présente les types de consultations ainsi que les dates respectives.

Tableau 5 : Démarches de consultations

Démarche de consultations	Date
1) Consultation des maires et DG pour valider les axes d'intervention	Mai 2018
2) Sondage en ligne pour prioriser les orientations du plan d'action	Août 2018
3) Consultation des parties prenantes pour déterminer les actions prioritaires	Octobre 2018
4) Proposition d'une démarche et d'un plan d'action de réduction des GES par le Comité 21	Décembre 2018
5) Forum avec les municipalités pour prioriser des actions et un objectif de réduction	Janvier 2019

La première consultation pour élaborer le plan d'action régional a eu lieu en mai 2018 avec les maires, les élus et les directions générales des municipalités. Ce premier rendez-vous de dialogue a permis de valider les axes d'interventions et les grandes orientations du plan d'action. Lors de cette consultation, les résultats de l'inventaire des émissions de GES ont été présentés et ils ont permis d'en évaluer le potentiel de réduction sur le territoire. Plus de 35 personnes étaient présentes à cette consultation.

La deuxième étape des consultations consistait à réaliser un sondage en ligne. Le sondage était divisé en quatre sections. La première section portait sur les informations démographiques du répondant. La deuxième section abordait la démarche du projet, des résultats de l'inventaire et de l'objectif qui doit être fixé pour réduire les émissions de GES. Ensuite, les participants étaient questionnés sur les efforts qu'ils jugent nécessaires et qu'ils sont prêts à faire pour atteindre une réduction des GES. La troisième section permettait au répondant de prioriser les orientations associées à chacun des axes d'intervention du plan. Finalement, la quatrième section invitait le répondant à nous témoigner son intérêt dans les étapes suivantes du plan d'action.

Cet exercice visait des groupes d'intérêt élargis et des parties prenantes de la région, tant sur le plan économique, environnemental, culturel que social. Ces groupes visés furent interpellés par des messages diffusés sur diverses plateformes. Un total de 253 représentants de groupes d'intérêts et de municipalités a complété le sondage.

Selon les répondants du sondage, l'effort que la région devrait consacrer pour réduire ses émissions de GES corporatives et collectives d'ici 2030 serait de 8,25 sur 10 (dont 1 = effort faible, 10 = effort maximal). L'objectif souhaité de réduction des GES pour 2030 par rapport à 2016 était de 43 % selon les participants. La MRC de Vaudreuil-Soulanges devrait tendre vers la carboneutralité pour 2050 selon ces derniers. Plus de 65 % des répondants priorisent l'axe du transport pour réduire les émissions de GES dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. L'aménagement du territoire et les matières résiduelles sont les deux autres axes prioritaires. Les 8 axes et l'ordre de priorisation des actions des parties prenantes sont présentés dans le tableau 6 de la page suivante.

Tableau 6 : Priorisation des axes, orientations et actions par les participants du sondage

Axe	Orientations et actions prioritées
Transport	- Le transport en commun (autobus, train, covoiturage, navette fluviale, voies réservées, autopartage); - La transition vers un transport électrique (bornes, autobus); - Le transport actif sécuritaire (vélo, marche); - L'écoconduite.
Aménagement du territoire	- La réduction des îlots de chaleur; - L'agriculture urbaine; - Le développement à l'échelle humaine (cadre bâti à l'échelle humaine, mixité des usages).
Matières résiduelles	- La gestion optimale des matières organiques et valorisation des matières; - La promotion de la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles (3RV); - L'optimisation des collectes des matières résiduelles afin de réduire les émissions de GES liées au transport; - L'appui au développement de l'économie circulaire afin de récupérer les résidus pour en créer des matières à valoriser; - La promotion des bonnes pratiques de synergies dans les ICI pour réduire les matières résiduelles; - La bonification du réseau des écocentres.
Industries, commerces et institutions (ICI)	- L'appui aux ICI pour les encourager à réaliser leur diagnostic des émissions de GES et inscrire leurs actions dans le plan d'action régional; - L'appui au programme d'écodynamie d'affaires et de collaboration; - L'appui aux ICI pour rendre compte des objectifs, cibles et progrès de réduction des émissions de GES.
Gouvernance	- La communication sur l'avancement et les résultats de la mise en œuvre du plan d'action régional de réduction des émissions de GES; - La mobilisation des groupes d'intérêts pour assurer la mise en œuvre du plan d'action régional; - La création d'un comité de pilotage pour assurer la mise en œuvre du plan d'action régional de réduction des émissions de GES; - L'appui à la responsabilité financière partagée pour assurer la mise en œuvre du plan d'action régional de réduction des émissions de GES du territoire de Vaudreuil-Soulanges.
Énergie	- La réduction du mazout, du gaz propane, du diesel, de l'essence, etc.; - La transition vers des énergies renouvelables (solaire, géothermie, etc.); - La transition et la promotion pour l'écoconstruction et l'écorénovation; - La réduction de la consommation des énergies pour l'éclairage et la climatisation.
Eau potable et des eaux usées	- La gestion optimale de l'eau brute et de l'eau de pluie pour des économies à la source; - La gestion optimale et valorisation des boues d'épuration et des fosses septiques.
Agriculture	- La promotion des meilleures pratiques agricoles (plantation intercalaire, semis direct, gestion intégrée des engrais minéraux azotés, etc.); - La collaboration avec le milieu agricole pour faciliter la mise en œuvre des actions de réduction des émissions de GES; - L'appui pour rendre compte des objectifs, cibles et progrès de réduction des émissions de GES du secteur agricole.

En octobre 2018, une autre consultation a permis de prioriser les actions potentielles de réduction des émissions de GES et de consolider les informations. Plus de 45 représentants de différents groupes d'intérêt, dont certains élus, ont participé à cette séance stratégique.

Les actions identifiées ont été ensuite analysées par Enviro-Accès afin d'évaluer le potentiel de réduction des émissions de GES selon les priorités établies. Ils ont regroupé les actions en thématique. Le comité de pilotage, avec l'appui du Comité 21 Québec, a analysé les résultats et les données. Trois scénarios de réduction des émissions de GES ont été élaborés à partir des données d'Enviro-Accès.

Un plan d'action de réduction des émissions de GES a été présenté lors du forum avec les élus et les directeurs généraux des 23 municipalités afin de valider la priorisation des actions et l'objectif régional de réduction des émissions de GES.

4.4. Résultats du forum de janvier

En janvier 2019, le forum sur les changements climatiques et la réduction des GES a été organisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Pour cette occasion, 35 participants représentant les municipalités de la MRC ont participé aux échanges et discussions en plus de ressortir les priorités régionales et municipales dans l'atténuation des GES. La firme Enviro-Accès, un représentant de la FCM ainsi que le directeur général de la Ville de Plessisville sont venus partager leurs expériences et leurs expertises sur les approches dans l'atténuation des GES.

Des actions potentielles et des choix d'objectifs de réduction des GES ont été présentés aux participants. Suite à des exercices d'évaluation et de priorisation des actions, 7 axes d'intervention et 15 actions ont été retenus. Les résultats des consultations ont été compilés et le tableau 4.4 présente les actions priorisées au niveau régional et municipal.

L'amélioration des services de transport collectif a été choisie par 59 % des participants au niveau des actions régionales. L'optimisation de l'accès au transport actif est la deuxième action priorisée par les participants au niveau régional. Les actions priorisées par la majorité au niveau municipal sont principalement la gestion des matières organiques et des boues d'épuration. La priorisation des zones vertes et la transition énergétique des bâtiments municipaux sont aussi des actions de réduction importantes pour de nombreuses municipalités.

Tableau 7 : Actions prioritisées au niveau régional et municipal

	Actions prioritisées	Choix des participants	Cible choisie	Effort estimé
Au niveau régional	Améliorer le service de transport en commun (collectif)	59 %	13,9 %	Beaucoup
	Optimiser l'accès au transport actif	14 %	3 à 7,2 %	Moyen
Au niveau municipal	Valoriser les boues d'épuration municipales et des fosses septiques	22 %	13,9 %	Beaucoup
	Détourner les matières organiques de l'enfouissement	21 %	13,9 %	Beaucoup
	Réduire les îlots de chaleur et favoriser les zones vertes	13 %	7,2 %	Moyen
	Réduire l'utilisation des sources énergétiques émettrices de GES pour les bâtiments municipaux	13 %	13,9 %	Beaucoup

Trois cibles de réduction ont été présentées aux participants du forum suite aux consultations préalables sur le projet : 3 %, 7,2 % et 13,9 %. Pour chaque action, les participants ont choisi l'une des trois cibles de réduction. Ainsi, pour la plupart des actions, l'objectif de 13,9 % a été retenu par les municipalités. Ensuite, les résultats ont été compilés et l'émission totale a été recalculée selon les cibles choisies pour chaque action. Ce qui a permis de déterminer les actions prioritaires et un objectif de réduire de 13,6 % les GES selon 2016.

Les participants avaient le choix d'évaluer l'effort nécessaire pour atteindre les actions. Il y avait trois choix d'effort : « peu », « moyen » et « beaucoup ». Le « peu » d'effort signifie qu'il faudra adopter des façons de faire qui permettent une réduction des GES dans les activités normales, et ce, sans avoir recours à de nouvelles ressources ou de financement. Ainsi, une considération plus importante et une priorité seront données à des aspects qui permettent l'atténuation des GES. Un effort « moyen » exige des ressources et des financements supplémentaires pour le changement apporté, toutefois cela reste dans les limites des pouvoirs d'intervention et de ressources disponibles de la municipalité concernée. Une action avec un effort de « beaucoup » nécessite la mobilisation et la concertation de parties prenantes concernées en plus de ressources supplémentaires. Cela signifie qu'il faut mobiliser de nombreuses parties prenantes externes et travailler en collaboration pour atteindre les objectifs.

Les participants ont évalué que les actions prioritaires nécessitent un effort « moyen » à « beaucoup » afin d'atteindre les objectifs de réduction. Au niveau municipal, l'action de valorisation des boues et le détournement des matières organiques ont été évalués comme nécessitant « beaucoup » d'effort. Toutefois, ces actions pourraient nécessiter un effort « moyen » considérant que les municipalités ont une responsabilité légitime et les ressources dans la gestion des matières organiques et les boues.

L'action de réduction des sources énergétiques des bâtiments municipaux a aussi été évaluée comme étant une action qui nécessite « beaucoup » d'effort. En effet, il ne nécessite aucune mobilisation de parties prenantes externes, de plus, des subventions gouvernementales sont disponibles sur ce sujet. Alors, cette action pourrait nécessiter moins d'efforts que cela ne paraît.

4.5. Démarche pour établir l'objectif de réduction des GES

Suite à la présentation de l'inventaire et préalablement aux consultations, Enviro-Accès a fait une évaluation des capacités de réduction des GES de la MRC et des actions potentielles de réduction ont été ressorties. Enviro-Accès a suggéré de fixer une cible de réduction des GES de 15 % selon 2016 (année de référence) pour un plan d'action sur six ans. Il a évalué cet objectif relativement ambitieux, mais réalisable et atteignable par la MRC et ses municipalités avec un effort important.

Suite aux consultations, le Comité 21 Québec a présenté les résultats des consultations ainsi que leurs recommandations. Ce comité a évalué la capacité de la MRC à réduire de 13,9 % ses émissions de GES par rapport à 2016 selon les actions de réduction choisies par les municipalités et ressorties des consultations.

Au forum sur les changements climatiques et la réduction des GES, les municipalités ont priorisé des actions à mettre en œuvre pour les cinq prochaines années, et ce, selon leur capacité d'agir et leurs besoins de réduction des GES sur leur territoire. Ces actions mises de l'avant correspondraient à une réduction de 13,6 % des GES selon 2016.

Selon les ressources et les subventions disponibles, les membres du comité de pilotage ont recommandé à la MRC de fixer un objectif réaliste, atteignable et prudent en considérant les résultats des consultations et la capacité des municipalités à atteindre l'objectif de réduction et à mettre en œuvre des mesures pour y arriver. Le comité de pilotage propose au conseil de la MRC d'envisager un objectif global de 13 % de réduction par rapport à 2016 avec un plan d'action sur six ans.

5. ÉNONCÉ DE L'OBJECTIF RÉGIONAL DE RÉDUCTION DES GES

La MRC de Vaudreuil-Soulanges se donne, d'ici 2026, un objectif de réduction de 13 % des émissions de GES par rapport à 2016 (année de référence). Selon les émissions totales de GES qui s'élevaient à environ 784 000 tonnes en 2016, l'objectif régional consiste à réduire de 100 000 tonnes de CO₂ éq. pour 2026 (année cible). La première année 2020 consistera à planifier les actions, les budgets qui y sont rattachés et à créer les comités de travail. Les années suivantes, de 2021 à 2026, les actions seront entamées conformément aux différents axes pour réduire les émissions de GES.

Pour atteindre cet objectif, les consultations ont permis de prioriser des actions d'atténuation des GES, et ces dernières sont présentées dans le tableau du plan d'action au chapitre 6. Pour chaque action dont la quantité de CO₂ équivalent est mesurable, un objectif de réduction spécifique a été fixé, comme présenté dans le chapitre 6. L'objectif de réduction des GES pour chaque action est établi selon les ressources disponibles, la capacité des institutions municipales à agir et l'effort que ces dernières sont prêtes à déployer. Les actions de ce plan peuvent avoir un potentiel d'intervention plus précis avec l'établissement de sous-actions supplémentaires par les collaborateurs concernés.

Les actions établies dans ce plan de réduction des GES peuvent avoir des effets sur la réduction des GES à la fois au niveau municipal et de la collectivité. Toutefois, il est plus facile de mettre en place des actions, de mesurer les progrès et d'atteindre un objectif de réduction au niveau des institutions municipales. Au niveau de la collectivité, un effort plus important est nécessaire par les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI) afin d'y apporter un changement et atteindre une réduction des GES.

6. PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Le plan d'action visant la réduction des émissions de GES est présenté dans ce chapitre. Les actions sont mises en œuvre sur une période de cinq ans, soit de 2021 à 2026. L'année 2020 étant consacrée à la planification et l'élaboration des divers comités pour assurer ensuite la mise en œuvre des actions et l'atteinte de l'objectif de réduction de 13 %. Sept axes d'intervention ont été établis. Pour chacun de ces derniers, une ou plusieurs actions ont été priorisées par les municipalités et les parties prenantes du projet.

Le plan d'action est présenté dans le tableau 6. Ces actions ont au moins un indicateur de suivi pour évaluer les progrès des cibles de réduction. Les potentiels de réduction sont présentés en tonnes de CO₂ équivalent pour chacune des actions priorisées par les parties prenantes. L'échéancier a été établi selon la priorisation des actions suite aux résultats du forum. Les collaborateurs et les comités sont ceux qui vont contribuer à la réalisation des actions. Un lien a été établi avec les actions et les politiques ou les plans déjà existant dans la MRC. Alors, ces derniers intégreront et prioriseront les actions d'atténuation des GES. Ainsi, certaines actions seront réalisées en cohérence avec d'autres équipes dont les objectifs ou les responsabilités sont similaires.

Ci-dessous, une description des 7 axes d'intervention est présentée ainsi que des actions à mettre en place pour réduire les GES.

6.1. AXE 1 - Gouvernance

Pour l'axe d'intervention de la gouvernance, un support aux municipalités et aux parties prenantes concernées permettrait de faciliter l'atteinte de l'objectif de réduction régional et la mise en œuvre des actions en encourageant leur participation active et continue.

Trois actions principales sont mises à l'avant dans le plan d'action. La première action consiste à établir des structures de gouvernance qui faciliteront la mise en œuvre du plan d'action, et ce, par la création de comités qui travailleront sur des actions spécifiques selon les secteurs. Comme deuxième action, l'instauration d'un système de suivi régional sera mise en place afin d'évaluer l'avancement et les progrès des actions selon les différents axes d'intervention du plan. L'autre action consiste à poursuivre la sensibilisation et l'éducation sur les changements climatiques et la réduction des GES au niveau régional tant auprès des décideurs que des citoyens et des ICI.

Un comité de pilotage a été créé pour supporter les municipalités dans leur démarche et assurer un suivi des objectifs. De plus, des sous-comités seront établis pour faciliter la réalisation des actions. Ces derniers vont s'assurer du respect de l'échéancier et des orientations à prendre pour concrétiser les actions et mobiliser les acteurs sur le terrain. Un suivi trimestriel sera fait auprès des divers comités pour rapporter l'avancement des actions auprès du comité de pilotage. Ce dernier a le rôle d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions, en plus de rapporter et prodiguer des recommandations au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Une ou plusieurs des démarches suivantes seront entamées par les comités :

- Implanter une stratégie de communication régionale pour la diffusion d'informations et la mise à jour des progrès;
- Mettre en place des comités de travail pour la mise en œuvre du plan d'action régional;
- Développer des mécanismes/outils pour maintenir les discussions et échanges régionaux qui impliquent les municipalités et les citoyens;

- Instaurer un système de suivi des actions en cours par les municipalités;
- Proposer et discuter du sujet de la réduction des GES au niveau des conseils municipaux;
- Créer un programme de récolte d'informations et de reddition de comptes;
- Favoriser la concertation et la collaboration entre les municipalités pour les projets connexes;
- Instaurer un système d'accompagnement pour les groupes intéressés par la réalisation des actions.

Un rapport de suivi annuel de l'évaluation des progrès sera établi pour assurer l'atteinte des objectifs et le respect de son échéancier.

6.2. AXE 2 - Transport

L'axe du transport comporte plusieurs actions qui permettent toutes de réduire directement ou indirectement les émissions de GES liées aux déplacements. Les déplacements génèrent des émissions importantes de GES et l'objectif consiste à faciliter ces derniers en offrant des services disponibles et variés. Le plan d'action priorise le développement du transport collectif et actif, l'augmentation de bornes de recharge, la conversion électrique des véhicules municipaux et les campagnes de sensibilisation concernant les bonnes habitudes de conduite.

6.2.1. Transport collectif

Le transport collectif inclut l'ensemble des moyens qui favorisent le déplacement des citoyens : autobus, train, covoiturage, autopartage, véhicules en libre-service, taxi collectif, taxi-bus, services de transport par les bénévoles, accès aux places vacantes du transport scolaire ou adapté, etc.

Suite aux consultations, l'amélioration des services de transport collectif est l'action priorisée au niveau régional par la majorité des municipalités. La connectivité entre les modes de transport collectif est aussi à considérer lorsqu'il s'agit de l'amélioration du service de transport. Pour les objectifs de cette action, il est essentiel d'agir en concertation avec l'ensemble des municipalités et les parties prenantes concernées. Un comité de mobilité durable sera créé pour se pencher plus précisément sur la concrétisation de cette action.

D'après l'indicateur de développement des communautés de Vaudreuil-Soulanges 2018, environ 7,5 % de la population active utilisait un mode de transport collectif pour se rendre au travail. Pour atteindre l'objectif de réduction des GES pour cette action, cela nécessiterait une augmentation d'environ 24 % de la population active qui adopterait un des moyens de transport collectif durable. Ce qui représenterait une augmentation d'environ 21 000 personnes en cinq ans.

Pour cette action, les progrès seront évalués selon le nombre de services et mesures mises en place pour faciliter les déplacements et la connectivité entre les modes de transport, ainsi que l'augmentation du nombre d'utilisateurs des services en transport collectif.

6.2.2. Transport actif

Cette action vise à optimiser l'accès au transport actif dans le développement des voies urbaines. Les déplacements considérés comme du transport actif sont nombreux : la marche, le vélo, la trottinette, les patins à roulettes ou d'autres types. Selon le profil socio-économique de Vaudreuil-Soulanges de 2018, près de 2,8 % de la population utilisait un mode de transport actif pour se rendre au travail, soit l'équivalent de 2 625 personnes.

L'objectif de réduction des GES pour cette action est d'augmenter d'environ 1 000 personnes sur cinq ans, la population utilisant un mode de transport actif pour leur déplacement. Pour atteindre cet objectif, il est possible d'agir sur l'amélioration des pistes cyclables, l'accès et l'offre de trottoirs, les aménagements ou solutions favorisant la pratique du vélo. D'autres actions plus précises seront déterminées par le comité de mobilité durable pour atteindre l'objectif tant au niveau de la réduction des GES que le développement social durable de la région. Le progrès sera évalué selon l'augmentation du nombre de personnes qui adoptent des déplacements actifs et le nombre d'initiatives optimisant le transport actif.

6.2.3. Véhicule électrique

Cette action vise à intégrer des véhicules électriques dans la flotte des véhicules municipaux. En 2016, les municipalités de la MRC possédaient 246 véhicules et camions légers à carburant. L'objectif est de remplacer environ 45 véhicules par des véhicules électriques, donc 20 % de la flotte d'ici 2026.

6.2.4. Sensibilisation sur la marche au ralenti

La marche au ralenti consiste à laisser le moteur allumé lorsque la voiture ne se déplace pas. Limiter la marche au ralenti permet au conducteur de diminuer sa consommation d'essence et ainsi réduire les émissions de GES. Cette action a pour objectif de développer une campagne de sensibilisation régionale spécifique sur la marche au ralenti afin de réduire cette pratique. L'objectif est d'atteindre 50 000 conducteurs de la région avec la campagne de sensibilisation en cinq ans. Cette action sera aussi évaluée selon le nombre d'initiatives (politique ou réglementation) mises en place par les municipalités relatives à l'interdiction de la marche au ralenti. La stratégie de communication sera mise en œuvre en collaboration avec les membres de la Table des communications.

Le temps moyen de marche au ralenti pour la plupart des Canadiens est de six à huit minutes, selon Ressource naturelle Canada⁷. Selon les données scientifiques, une réduction moyenne de 3,5 minutes serait idéale et réaliste par des mesures de sensibilisation auprès des citoyens.

6.2.5. Sensibilisation sur l'écoconduite

Afin de réduire les émissions de GES liés à l'utilisation des véhicules, le plan d'action prévoit développer une campagne de sensibilisation régionale sur les habitudes d'écoconduite. La vitesse de conduite, l'accélération et le freinage en douce, l'entretien de certains éléments physiques ou mécaniques du véhicule font partie des aspects en lien avec l'écoconduite.

Les changements mis en place au niveau des habitudes de conduite peuvent permettre la réduction de la consommation du carburant. Ainsi, il est possible de diminuer la quantité de GES par ce changement de comportement. Suite à une formation sur l'écoconduite, 6 % des conducteurs actifs adoptent un changement de comportement⁸. Selon le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, une réduction de 5 % de la consommation de carburant est estimée par la mise en

⁷ Ressources naturelles Canada (2010). Action contre la marche au ralenti. Consulté 15 août 2019.
http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/mcan-nrcan/M142-2-14-2010-fra.pdf

⁸ Université du Québec à Montréal (UQAM) (2008). Étude sur les campagnes de communication nord-américaines destinées à modifier des comportements sociaux.

pratique de l'écoconduite⁹, ce qui peut représenter une économie de plusieurs centaines de litres de carburant par année.

Pour atteindre une réduction des GES, une campagne de sensibilisation sera prévue auprès de la collectivité ainsi qu'au niveau municipal. Les municipalités seront invitées à mettre en place des mesures plus précises relativement à un système de suivi de l'entretien de leurs véhicules et des formations sur l'écoconduite pour le personnel. Les membres de la Table des communications pourront s'assurer de la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation au niveau régional. Il est important de mettre en place un système de collecte et de suivi des données du nombre de kilométrages parcourus, la consommation de carburant et le type de véhicules en service.

Au niveau des émissions de la collectivité, la formation spécifique sur les habitudes d'écoconduite pourrait être aussi donnée pour les utilisateurs de véhicules lourds sur le territoire pour réduire les GES. Les pratiques d'écoconduites peuvent être constituées par diverses actions, dont un entretien spécifique des véhicules, le recours à des technologies d'amélioration de l'efficacité énergétique de certains appareils, l'utilisation de carburants alternatifs et autres.

6.2.6. Borne de recharge

Plusieurs facteurs influencent l'augmentation de l'utilisation des voitures électriques. L'installation de bornes de recharge électrique en fait partie. Il n'est cependant pas possible de quantifier le GES réduit avec ces installations. L'accès aux bornes de recharge électrique peut augmenter et encourager l'utilisation et l'achat de voitures électriques. Le nombre de bornes supplémentaires sur le territoire pourra servir d'indicateur de suivi des progrès pour cette action.

6.3. AXE 3 - Matières résiduelles

L'axe relatif à la réduction des GES au niveau des matières résiduelles a été ressorti comme prioritaire par les municipalités de la MRC durant les consultations. La gestion des matières organiques ainsi que la gestion des boues d'épuration municipales et des fosses septiques sont les types de matière qui ont été priorisés pour cet axe d'intervention. Des objectifs atteignables sont fixés pour réduire les GES et ils sont en lien avec ceux des deux plans de gestion des matières résiduelles de la MRC (PGMR et PMGMR).

Un travail collaboratif devra se faire par les municipalités, la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) et le Comité de suivi du PGMR pour prioriser les objectifs du plan d'action de réduction des GES pour atteindre les cibles fixées.

6.3.1. Matières organiques

L'action de détourner les matières organiques de l'enfouissement est une approche efficace pour réduire les GES émis par les citoyens et les institutions municipales. En effet, les émissions de GES issues des matières résiduelles proviennent principalement de la décomposition des matières organiques. L'objectif fixé pour 2026 correspond à une réduction de 60 % des matières organiques générées sur le territoire de la MRC selon les GES émis en 2016. Les municipalités prévoient

⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2011). Projet pilote de formation à l'écoconduite pour véhicules légers. Consulté 30 août 2019. https://ecomobile.gouv.qc.ca/images/pdf/CahierEcoconduite_2011-LowRes

atteindre une réduction du tonnage de matières grâce à l'implantation ainsi que la promotion du compostage résidentiel et une meilleure gestion des résidus verts.

6.3.2. Boues d'épuration et de fosses septiques

Les boues d'épuration et de fosses septiques peuvent représenter des émissions de méthane, un GES avec un potentiel de réchauffement climatique plus important que le CO₂. En 2016, 238 tonnes de boues municipales et 14 210 tonnes de boues de fosses septiques ont été enfouies¹⁰. L'objectif pour cette action représente à augmenter, d'ici cinq ans, de 60 % le taux de valorisation des boues d'épuration et de fosses septiques. Cela consiste à revoir les modes de gestion des boues d'épuration et des fosses septiques des municipalités.

6.4. AXE 4 - Consommation énergétique

L'action suivante vise à faire une transition énergétique des bâtiments municipaux de manière à réduire leurs émissions de GES issues du chauffage, de la climatisation ou des appareils pour le fonctionnement des activités. L'objectif est de changer l'utilisation des sources énergétiques émettrices de GES (mazout, propane, diesel, essence, etc.) par des sources d'énergie renouvelable et moins polluante. En 2016, 176 855 litres de mazout ont été utilisés dans les bâtiments municipaux¹¹.

L'objectif de réduction est de réduire d'environ 300 tonnes de CO₂ éq., selon les données de 2016 pour 2026. Pour y arriver, plusieurs scénarios sont possibles, par exemple convertir la source énergétique de 30 % des bâtiments municipaux alimentés en mazout et/ou en propane pour des systèmes électriques ainsi que de 10 % des systèmes au gaz naturel en systèmes électriques.

Il est possible aussi d'opter pour d'autres types d'énergie renouvelable et à faible émission de GES dont la géothermie, le solaire ou l'éolienne.

6.5. AXE 5 - Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire a un impact important sur le rejet de GES par la collectivité. Parmi de nombreuses actions potentielles, trois actions régionales sont ressorties suite aux consultations :

- Réduire les îlots de chaleur en favorisant des zones vertes;
- Favoriser les initiatives en agriculture urbaine;
- Favoriser le développement urbain de proximité.

Pour concrétiser ses actions, plusieurs collaborateurs devront travailler en concertation, dont les municipalités, la MRC, les membres de la Table régionale d'aménagement et les parties prenantes concernées. Les actions seront intégrées et mises en priorité dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SARD 3) par les collaborateurs responsables. La Politique de l'arbre et des boisés ainsi que la Politique relative à la gestion des cours d'eau seront révisées afin d'y intégrer les actions prévues dans le plan d'action de réduction des GES.

¹⁰ MRC de Vaudreuil-Soulanges (2017). Inventaire des émissions de GES de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, année de référence 2016. http://www.enviroaccess.ca/expert-conseil/files/2013/09/MRCVaudreuil-Soulanges_inventaireGES_2016_vfinale

¹¹ Idem.

Même si les actions en aménagement du territoire ne sont pas quantifiables, elles peuvent entraîner un effet sur l'atténuation des émissions de GES.

6.5.1. Zones vertes

La protection et l'ajout de zones végétalisées permettent l'atténuation et l'absorption des émissions de GES. Les zones urbaines sont en développement sur le territoire de la MRC et les îlots de chaleur pourraient continuer à augmenter. Alors, il est important de mettre en place des mesures pour éviter ces îlots de chaleur urbains et réduire leur effet dans les zones existantes, et ce, par l'augmentation de la couverture végétale. L'ajout de zones vertes crée un puits de carbone où le CO₂ est absorbé, ce qui permet de réduire les émissions. En d'autres mots, la réduction des surfaces minéralisées ou asphaltées contribue grandement à l'amélioration générale de la qualité des milieux de vie des citoyens en plus de réduire les GES.

L'objectif est d'intégrer des mesures pour augmenter la superficie des zones vertes urbaines et de réduire les températures de surface pour ainsi atteindre les objectifs du plan d'action. Ainsi, plusieurs mesures précises peuvent être mises en place par les municipalités, dont les toits verts, la plantation ponctuelle, le verdissement des stationnements, des pourtours de bâtiments et des murs, etc.

6.5.2. Agriculture urbaine

Une autre des actions retenue par les municipalités durant les consultations, sans pour autant être une priorité, concerne l'agriculture urbaine. Toutefois, l'impact de cette action a des effets positifs tant sur la qualité de l'environnement que sur la santé, le développement social et l'économie pour les municipalités.

L'objectif établi est de favoriser les initiatives qui permettront d'augmenter la superficie en agriculture urbaine. La Politique de développement social durable (PDSD) de la MRC a un objectif similaire. Alors, les collaborateurs au niveau du développement social et certaines parties prenantes locales pourront jumeler leurs efforts pour favoriser des initiatives en agriculture urbaine.

6.5.3. Développement urbain de proximité et durable

Cette action vise à favoriser le développement de milieux de vie urbain de proximité et durable. L'objectif est de mettre en place des mesures en aménagement du territoire qui permettront un déplacement à l'échelle humaine et une mixité des usages de manière à favoriser des déplacements actifs. Cette action concerne principalement des projets de nouveaux développements. Ainsi, elle permet de réduire les émissions de GES par des actions plus précises dans la planification urbaine. Toutefois, des projets précis devraient être ciblés afin de pouvoir quantifier les atténuations de GES. La construction d'un nouvel hôpital est un exemple sur le territoire qui nécessite d'être analysé pour y intégrer un développement urbain de proximité et durable.

6.6. AXE 6 - Industries, commerces, institutions (ICI)

L'action établie pour cet axe consiste à faciliter le potentiel de nouvelles synergies entre les ICI pour prolonger le cycle de vie des ressources par l'optimisation de la gestion des matières résiduelles. Cela consiste par exemple à réduire ou réutiliser, recycler ou valoriser les matières résiduelles issues d'un procédé d'une entreprise pour l'utiliser comme matières premières pour un autre procédé d'une entreprise distincte. Cette approche, nommée écologie industrielle, est un mode de gestion qui favorise le prolongement du cycle de vie des ressources par le concept hiérarchique des 3RV-E (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination). L'atténuation des GES peut se faire par la réduction de matières premières utilisées, la réduction au niveau du transport de celle-ci ainsi que par la réduction de la consommation d'énergie générée dans les activités des ICI.

Les synergies créées entre les ICI en 2018 ont permis de détourner 205 tonnes de matières des sites d'enfouissement, ce qui est équivalent à une réduction de 115 tCO₂ éq. L'objectif est de viser une augmentation de 50 % du tonnage détourné de l'enfouissement par rapport à 2018. Une comparaison est faite selon 2018 en raison de la disponibilité des données qui permettront de faire une comparaison des progrès suite à la mise en œuvre du plan d'action. D'autres potentiels de synergies seront aussi évalués dont la substitution d'énergie entre ICI.

Pour se faire, des mesures seront intégrées et priorisées dans le PGMR de la MRC et dans le PMGMR. Les municipalités, les parties prenantes en environnement et au développement économique vont agir à plusieurs niveaux pour la mise en œuvre de cette action.

6.7. AXE 7 - Agriculture

Concernant l'axe d'intervention en agriculture, l'action mise de l'avant consiste à promouvoir les meilleures pratiques agricoles pour réduire les émissions des GES. L'objectif est de réduire principalement les émissions de méthane par les ruminants, un gaz rejeté en grande quantité par les activités agricoles. Au niveau agricole, des émissions de GES sont aussi reliées au transport et à l'utilisation de machinerie. L'approche prévue pour cette action est principalement la sensibilisation auprès des agriculteurs sur les différentes mesures de réduction possible des GES.

Les émissions issues de ces actions sont quantifiables lors de la mise en place de mesures plus spécifiques qui en découlent. Des projets spécifiques devraient donc être déterminés avant de pouvoir quantifier des émissions associées. Des orientations pourront être intégrées et priorisées dans les plans et les politiques de la MRC, dont le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), afin de réduire les GES reliés aux activités agricoles.

Tableau 8 : Plan d'action régional de réduction des GES pour 2020-2026 – MRC de Vaudreuil-Soulanges

PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE RÉDUCTION DES GES POUR 2020-2026 Avec un objectif de réduction de 13 % des GES par rapport à 2016							
Axe	Action	Indicateur de suivi	Réduction des GES (tCO ₂ éq.)	Échéancier		Collaborateurs et comités	Cohérence avec les plans ou politiques de la MRC
				Date de début	Date de fin		
1. Gouvernance	Établir une structure de gouvernance pour la mise en œuvre du plan d'action régional	Nombre de comités de travail établis; Nombre d'actions intégrées dans les structures municipales.	non quantifié	2020	2026	MRC, municipalités, Comité de pilotage	N/A
	Instaurer un système de suivi régional du projet de réduction des GES	Rapport de suivi trimestriel des actions; Rapport de suivi annuel de l'avancement du projet.	non quantifié	2020	2026	MRC, municipalités, Comité de pilotage	N/A
	Poursuivre la sensibilisation et l'éducation sur les changements climatiques et la réduction des GES	Nombre de mesures de sensibilisation mises en place.	non quantifié	2020	2026	MRC, municipalités, Comité de pilotage, DEV	N/A
2. Transport	Améliorer et intégrer les services de transport collectif	Nombre de services facilitant les déplacements; Nombre de mesures facilitant la connectivité entre les modes de transport; Nombre d'utilisateurs des services.	91 100	2021	2026	MRC, municipalités, Table territoriale de développement social durable, Comité de mobilité durable	SARD 3 PDSD
	Optimiser l'accès au transport actif dans le développement des voies urbaines	Nombre d'initiatives optimisant le transport actif; Nombre de personnes adoptant le transport actif.	450	2021	2026	MRC, municipalités, Comité de mobilité durable	SARD 3 PDSD
	Intégrer des véhicules électriques dans les flottes de véhicules municipaux	Nombre de véhicules électriques municipaux.	260	2020	2026	MRC, Municipalités	N/A
	Développer une campagne régionale de sensibilisation sur la marche au ralenti	Mesures mises en place pour sensibiliser à la marche au ralenti; Nombre de conducteurs rejoints avec la campagne de sensibilisation.	1 210	2022	2025	MRC, Municipalités Table des communications	N/A
	Développer une campagne régionale de sensibilisation sur l'écoconduite	Mesures mises en place pour sensibiliser aux habitudes d'écoconduite; Nombre de litres d'essence ou de diesel des véhicules municipaux.	1 460	2022	2025	MRC, Municipalités Table des communications	N/A
	Augmenter l'accès aux bornes de recharge électrique	Nombre de bornes de recharge électrique installées sur le territoire.	non quantifié	2020	2026	MRC, municipalités, parties prenantes	N/A
3. Matières résiduelles	Détourner les matières organiques de l'enfouissement	Tonnes de matières organiques détournées.	1 820	2021	2026	Municipalités, SGMRVS Comité de suivi des PGMR	PGMR
	Valoriser les boues d'épuration municipales et des fosses septiques	Tonnes de boues valorisées.	2 750	2021	2026	Municipalités, SGMRVS Comité de suivi des PGMR	PGMR
4. Consommation énergétique	Réduire l'utilisation des sources énergétiques émettrices de GES	Nombre de bâtiments municipaux convertis en énergie moins polluante.	300	2022	2026	MRC, Municipalités	PAEB
5. Aménagement du territoire	Réduire les îlots de chaleur par la favorisation de zones vertes	Nombre de mesures mises en place pour augmenter les zones vertes urbaines.	non quantifié	2022	2026	Municipalités, MRC, Table régionale d'aménagement, parties prenantes	SARD 3, PAB, PGCE
	Favoriser les initiatives en agriculture urbaine	Nombre de mesures mises en place en agriculture urbaine.	non quantifié	2024	2026	Municipalités, MRC, Table régionale d'aménagement, parties prenantes,	SARD 3 PDSD
	Favoriser le développement de milieux de vie urbain de proximités et durable	Nombre de mesures mises en place.	non quantifié	2024	2026	Municipalités, MRC, Table régionale d'aménagement	SARD 3 PAB
6. Industrie, commerce et institution (ICI)	Faciliter le potentiel de nouvelles synergies entre les ICI	Nombre de synergies créées entre les ICI; Tonnes de matières détournées des sites d'enfouissement par les ICI.	180	2023	2026	Municipalités, MRC Comité 21, DEV, ICI	PGMR
7. Agriculture	Promouvoir les meilleures pratiques agricoles permettant de réduire les GES	Nombres d'initiatives pour réduire les GES du secteur agricole.	470	2024	2026	Municipalités, MRC, DEV, CCA	PDZA, PAB, PGCE

7. COÛTS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Afin de concrétiser le plan d'action de réduction des GES, certaines actions ne nécessitent pas de financement supplémentaire par la MRC, car elles seront intégrées dans les politiques et plans déjà existants. Il sera plutôt nécessaire de faire un suivi rigoureux et un travail collaboratif avec les différents collaborateurs qui possèdent les objectifs similaires pour s'assurer que ces actions sont priorisées. Pour les actions qui nécessitent du financement, la MRC s'assure d'informer les municipalités sur les subventions disponibles. Pour sa part, la MRC va aussi avoir recours aux subventions disponibles pour la réalisation des actions au niveau régional.

Les gouvernements offrent différents programmes pour appuyer les MRC, les villes et les entreprises dans leur démarche de développement durable et de réduction des émissions de GES. Il est important de noter que cette liste subvention disponible est mise à jour régulièrement par les instances. Les principaux programmes du Fonds vert du Québec et les programmes du Fonds municipal vert (FCM) sont présentés dans ce chapitre par axe d'intervention. Ce sont des exemples de subventions qui peuvent inspirer les municipalités et les parties prenantes dans leurs démarches de mise en œuvre d'actions spécifiques.

7.1. Transport

7.1.1. Programme climat municipalités

Programme climat municipalités ¹²	
Provenance de l'aide financière	Fonds vert (QC).
Description	La demande de financement peut se faire conjointement en groupe d'organismes municipaux et des partenaires qui peuvent être intégrés au projet. Volet 1 : Une démarche qui permettra la réalisation du projet : • L'étude de faisabilité; • Les analyses coût-avantages; • Toute autre étude ou démarche de préparation jugée pertinente. Volet 2 : Projet pilote dans la lutte contre les changements climatiques : • Expérimentation de techniques ou d'innovations sociales; • Potentiel à réduire les émissions de GES; • Démonstration et développement des connaissances; • Mobilisation de l'organisme ou du milieu; • Liés aux priorités de l'organisme municipal; • Connaissance préalable des risques et vulnérabilités du milieu face aux impacts des changements climatiques.
Date limite	Volet 1 : jusqu'à épuisement des sommes disponibles; Volet 2 : en vigueur jusqu'au 20 septembre 2019 à midi.
Participants admissibles	Organisme municipal (MRC, municipalités, communauté autochtone, etc.).
Montants alloués	Volet 1 : Maximum de 50 000 \$; Volet 2 : Maximum de 1 M\$.

¹² Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (2019). Programme Climat municipalités - Phase 2. Consulté 15 août 2019. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2/index.htm>

7.1.2. Roulez vert

Roulez vert – Volet branché au travail ¹³	
Provenance de l'aide financière	- Fonds vert (QC); - Transition énergétique Québec (TEQ).
Description	Installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules municipaux ou les véhicules des employés.
Date limite	En vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.
Participants admissibles	- Toute entreprise immatriculée au Registraire des entreprises du Québec; - Toute municipalité; - Tout organisme public ayant un établissement au Québec.
Montants alloués	50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 5 000 \$.

Roulez vert – Volet roulez électrique ¹⁴	
Provenance de l'aide financière	- Fonds vert (QC); - Transition énergétique Québec (TEQ).
Description	Rabais sur l'achat de véhicules électriques ou hybrides neufs.
Date limite	En vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.
Participants admissibles	Particulier qui réside au Québec; Entreprise immatriculée au Registraire des entreprises; Municipalité ou un organisme public établi au Québec.
Montants alloués	Maximum de 8 000 \$ par véhicule (selon le type de véhicule).

¹³ Transition énergétique Québec (2019). Remboursement pour une borne au travail. Consulté le 6 septembre 2019.
<https://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/rabais/travail/programme-remboursement-borne-recharge-travail.asp>

¹⁴ Transition énergétique Québec (2019). Rabais pour un véhicule neuf. Consulté le 6 septembre 2019.
<https://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/rabais/ve-neuf/programme-rabais-vehicule-neuf.asp>

7.1.3. Aide au développement du transport collectif

Aide au développement du transport collectif – Volet I – Transport en commun ¹⁵	
Provenance de l'aide financière	Fonds vert (QC).
Description	Accroître l'offre de services de transport en commun en milieu urbain ou améliorer la performance de ces services.
Date limite	En vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.
Participants admissibles	• Autorité régionale de transport métropolitain; • Sociétés de transport en commun; • Organismes municipaux et intermunicipaux de transport.
Montants alloués	50 % des coûts directs d'exploitation.

Aide au développement du transport collectif – Volet II – Transport collectif régional ¹⁶	
Provenance de l'aide financière	Fonds vert (QC).
Description	Conserver, accroître ou améliorer l'offre de services de transport collectif rural et interurbain pour en favoriser l'utilisation : • Transport collectif en milieu rural; • Transport interurbain par autobus.
Date limite	En vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.
Participants admissibles	• Autorité régionale de transport métropolitain; • Sociétés de transport en commun; • Organismes municipaux et intermunicipaux de transport.
Montants alloués	Exploitation : 66 % des dépenses admissibles; Études : maximum de 10 000 \$; Projet : 75 % jusqu'à concurrence de 75 000 \$.

¹⁵ Transports Québec (2019). Programme d'aide au développement du transport collectif. Consulté le 6 septembre 2019.
<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/transport-collectif/programme-transport-collectif/pages/padtc.aspx>

¹⁶ Transports Québec (2019). Programme d'aide au développement du transport collectif. Consulté le 6 septembre 2019.
<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/transport-collectif/programme-transport-collectif/pages/padtc.aspx>

Aide au développement du transport collectif – Volet III – Transports alternatifs à l'automobile¹⁷

Provenance de l'aide financière	Fonds vert (QC).
Description	Développement de modes de transports alternatifs à l'automobile.
Date limite	En vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.
Participants admissibles	• Autorité régionale de transport métropolitain; • Sociétés de transport en commun; • Organismes municipaux et intermunicipaux de transport.
Montants alloués	Étude : 50 % jusqu'à concurrence de 30 000 \$; Promotion : 50 % jusqu'à concurrence de 20 000 \$; Projet : 75 % jusqu'à concurrence de 100 000 \$/an.

7.1.4. Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles dans les parcs de véhicules

Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles dans les parcs de véhicules¹⁸

Provenance de l'aide financière	Fonds municipal vert (FMV).
Description	Réduire la consommation de carburants fossiles ou d'électricité du réseau d'au moins 40 % par rapport au rendement actuel dans un délai de trois ans suivant la mise en œuvre par : • L'optimisation du parc de véhicules; • Remplacement de carburant alternatif; • Des études de faisabilité de projets utilisant de l'énergie thermique récupérée ou renouvelable. Toutes les catégories de véhicules municipaux sont admissibles à ce financement.
Date limite	En continu (jusqu'à épuisement des montants).
Participants admissibles	• Administrations municipales canadiennes; • Partenaires de l'administration municipale dans le cadre du projet; • Instituts de recherche (ex. : des universités).
Montants alloués	Étude : 50 % jusqu'à concurrence de 175 000 \$; Projet pilote : 50 % jusqu'à concurrence de 350 000 \$.

¹⁷ Idem.

¹⁸ Fédération canadienne des municipalités (2019). Étude : Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles dans les parcs de véhicules. Consulté le 6 septembre 2019. <https://fcm.ca/fr/financement/fmv/etude-reduction-de-combustibles-fossiles-dans-parcs-vehicules>

7.1.5. Réseaux de transport et options de déplacement

Réseaux de transport et options de déplacement ¹⁹	
Provenance de l'aide financière	Fonds municipal vert (FMV).
Description	Réduire la pollution en améliorant les systèmes et les réseaux de transport ou en encourageant les gens à opter pour des modes de transport moins polluants en comparant plusieurs options ou en évaluant la capacité de : • Réduire le nombre de véhicules sur les routes, le nombre de kilomètres parcourus ou le temps dédié au transport de personnes ou de marchandises; • Inciter les résidents à utiliser leur véhicule plus efficacement ou à opter pour des modes de transport moins polluants (transfert modal vers les transports en commun, la marche ou le vélo).
Date limite	En continu (jusqu'à épuisement des montants).
Participants admissibles	• Administrations municipales canadiennes; • Partenaires de l'administration municipale dans le cadre du projet; • Instituts de recherche (ex. : des universités).
Montants alloués	Étude : 50 % jusqu'à concurrence de 175 000 \$; Projet pilote : 50 % jusqu'à concurrence de 350 000 \$.

7.1.6. Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire

Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire ²⁰	
Provenance de l'aide financière	Ministère des Transports.
Description	Réduction ou évitement des émissions de GES par l'introduction de nouvelles technologies, la modification ou le remplacement d'appareils, la mise en œuvre de nouvelles pratiques ou procédures opérationnelles plus efficaces sur le plan énergétique ou la substitution des énergies fossiles.
Date limite	En vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.
Participants admissibles	• Organismes municipaux; • Entreprises; • Autres organismes légalement constitués ayant un établissement au Québec.
Montants alloués	Infrastructures et équipements : 1 000 \$ par tonne d'émissions de CO₂ éq. réduites ou évitées par années, jusqu'à concurrence de 3 millions de dollars, et selon 65 % des dépenses admissibles liées au projet. Étude : 65 % des dépenses admissibles, jusqu'à 50 000 \$; Projet pilote : 65 % des dépenses admissibles, jusqu'à 150 000 \$.

¹⁹ Fédération canadienne des municipalités (2019). Projet pilote : Réseaux de transport et options de déplacement. Consulté le 6 septembre 2019. <https://fcm.ca/fr/financement/fmv/projet-pilote-reseaux-de-transport-et-options-de-deplacement>

²⁰ Transports Québec (2019). Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire. Consulté le 6 septembre 2019. <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/programmes-aide/Pages/Programme-aide-amelioration-efficacite-maritime-aerien-ferroviaire.aspx>

7.2. Matières résiduelles

7.2.1. Crédit d'impôt pour les installations d'assainissement des eaux usées résidentielles

Crédit d'impôt pour les installations d'assainissement des eaux usées résidentielles ²¹	
Provenance de l'aide financière	Gouvernement du Québec.
Description	Pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles pour réaliser des travaux sur une installation septique.
Date limite	• Crédit d'impôt pour les années d'imposition 2017 à 2022; • Exécution des travaux par un entrepreneur qualifié après le 31 mars 2017 et avant le 1^{er} avril 2022.
Participants admissibles	Tout propriétaire ou copropriétaire d'une habitation admissible qui a conclu une entente avec un entrepreneur qualifié pour réaliser des travaux.
Montants alloués	• 20 % de la partie excédant 2 500 \$ des dépenses admissibles; • Montant total maximal : 5 500 \$.

7.3. Transition énergétique

7.3.1. Programme ÉcoPerformance

Programme ÉcoPerformance ²²	
Provenance de l'aide financière	• Transition énergétique Québec (TEQ); • Fonds vert (QC).
Conditions admissibles spécifiques	• Remplacement des systèmes mécaniques de bâtiment alimentés par des combustibles fossiles ou utilisant des procédés générant des émissions fugitives de GES; • Optimisation globale du bâtiment pour la mise en place d'une multitude de mesures d'efficacité énergétique.
Date limite	En vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.
Participants admissibles	• Entreprises; • Institutions; • Municipalités.
Montants alloués	75 % des dépenses admissibles pour les phases d'investigation, de transfert et de suivi en continu d'une durée de deux à dix ans.

²¹ Services Québec (2019). Crédit d'impôt pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles. Consulté le 6 septembre 2019. <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/credit-assainissement-eaux-usees.aspx>

²² Transition énergétique Québec (2008-2019). ÉcoPerformance. Consulté le 6 septembre 2019. <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires/programmes/ecoperformance>

7.3.2. Programme Chauffez vert - Commerces, institutions et industries (ICI)

Programme Chauffez vert – ICI ²³	
Provenance de l'aide financière	• Transition Énergétique Québec (TEQ); • Fonds vert (QC).
Conditions admissibles	• Retrait du système de chauffage initial au mazout ou au propane; • Conversion pour un système à faible émission : électricité ou autres énergies renouvelables (biomasse, géothermie, éolien, solaire, aérothermie (thermopompe)).
Date limite	En vigueur jusqu'au 30 décembre 2020.
Type de projets ou participants admissibles	• Bâtiment commercial, institutionnel ou industriel; • Immeuble résidentiel à logements multiples de 4 étages ou plus.
Montants alloués	75 % des dépenses admissibles.

7.3.3. Programme de construction de nouvelles installations municipales écoénergétiques

Programme de construction de nouvelles installations municipales écoénergétiques ²⁴	
Provenance de l'aide financière	Fonds municipal vert (FMV).
Description	• Des mesures d'efficacité énergétique des bâtiments qui visent à atteindre un rendement énergétique net zéro (carboneutres) dans les nouvelles installations municipales (ex. : bâtiments administratifs, postes de police et casernes de pompiers, centres de loisirs et arénas, usines de traitement des eaux usées); • Les bâtiments n'appartenant pas à une municipalité peuvent également être admissibles s'ils sont utilisés principalement à des fins municipales.
Date limite	En continu (jusqu'à épuisement des montants).
Participants admissibles	• Administrations municipales canadiennes; • Partenaires de l'administration municipale dans le cadre du projet; • Instituts de recherche (ex. : des universités).
Montants alloués	Étude : 50 % des dépenses pour un maximum de 175 000 \$; Projet pilote : 50 % des dépenses pour un maximum de 350 000 \$.

²³ Transition énergétique Québec (2008-2019). Chauffez vert CII. Consulté le 6 septembre 2019. <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires/programmes/chauffez-vert-cii>

²⁴ Transition énergétique Québec (2008-2019). Projet pilote : Construction de nouvelles installations municipales écoénergétiques. Consulté le 6 septembre 2019. <https://fcm.ca/fr/financement/fmv/projet-pilote-construction-de-nouvelles-installations-municipales>

7.3.4. Programme Chauffez vert – Résidentiel

Programme Chauffez vert – Résidentiel ²⁵	
Provenance de l'aide financière	• Transition énergétique Québec (TEQ); • Fonds vert (QC).
Description	• Conversion du système de chauffage de l'espace et de l'eau; • Démantèlement complet de l'appareil de chauffage qui utilise le combustible fossile et au retrait du réservoir (de mazout ou de propane); • Remplacement par des équipements neufs pour le système de chauffage alimentés à l'électricité ou par une combinaison d'énergies renouvelables.
Date limite	En vigueur jusqu'au 31 mars 2021.
Type de projets admissibles	• Habitation unifamiliale (individuelle, jumelée, en rangée ou maison mobile); • Duplex; • Triplex; • Immeuble résidentiel à logements multiples (logement d'au plus 3 étages et d'une superficie maximale de 600 m²).
Montants alloués	Pour le système de chauffage : • Maison individuelle : 1 275 \$ (mazout léger) et 850 \$ (propane); • Maison jumelée ou en rangée : 875 \$ (mazout léger) et 650 \$ (propane); • Maison mobile : 1 075 \$ (mazout léger) et 600 \$ (propane); • Duplex ou triplex : (650 \$ à 875 \$) × nombre de logements admissibles; • Immeuble résidentiel à logements multiples : (225 \$ à 550 \$) × nombre de logements admissibles. Pour le chauffe-eau : • Maison individuelle : 200 \$ à 250 \$; • Duplex ou triplex : (200 \$ à 250 \$) × nombre de logements admissibles; • Immeuble résidentiel à logements multiples : (200 \$ à 250 \$) × nombre de logements admissibles ou nombre de chauffe-eau installés.

²⁵ Transition énergétique Québec (2008-2019). Chauffez vert CII. Consulté le 6 septembre 2019.
<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/chauffez-vert>

7.3.5. Programme de récupération d'énergie ou système énergétique de quartier²⁶

Programme de récupération d'énergie ou système énergétique de quartier ²⁶	
Provenance de l'aide financière	Fonds municipal vert (FMV).
Description	• Réduire la consommation de carburants fossiles ou d'électricité du réseau d'au moins 40 % par rapport au rendement actuel; • Atteindre cet objectif dans un délai de trois ans suivant la mise en œuvre; • Études de faisabilité de projets utilisant de l'énergie thermique récupérée ou renouvelable dans des installations nouvelles ou existantes; • L'étude doit évaluer les avantages sociaux du projet.
Date limite	En continu (jusqu'à épuisement des montants).
Participants admissibles	• Administrations municipales canadiennes; • Partenaires de l'administration municipale dans le cadre du projet; • Instituts de recherche (ex. : des universités).
Montants alloués	Étude : 50 % des dépenses pour un maximum de 175 000 \$; Projet pilote : 50 % des dépenses pour un maximum de 350 000 \$.

²⁶ Fédération canadienne des municipalités (2019). Étude : Récupération d'énergie ou système énergétique de quartier. Consulté le 6 septembre 2019. <https://fcm.ca/fr/financement/fmv/etude-recuperation-energie-systeme-energetique-quartier>

CONCLUSION

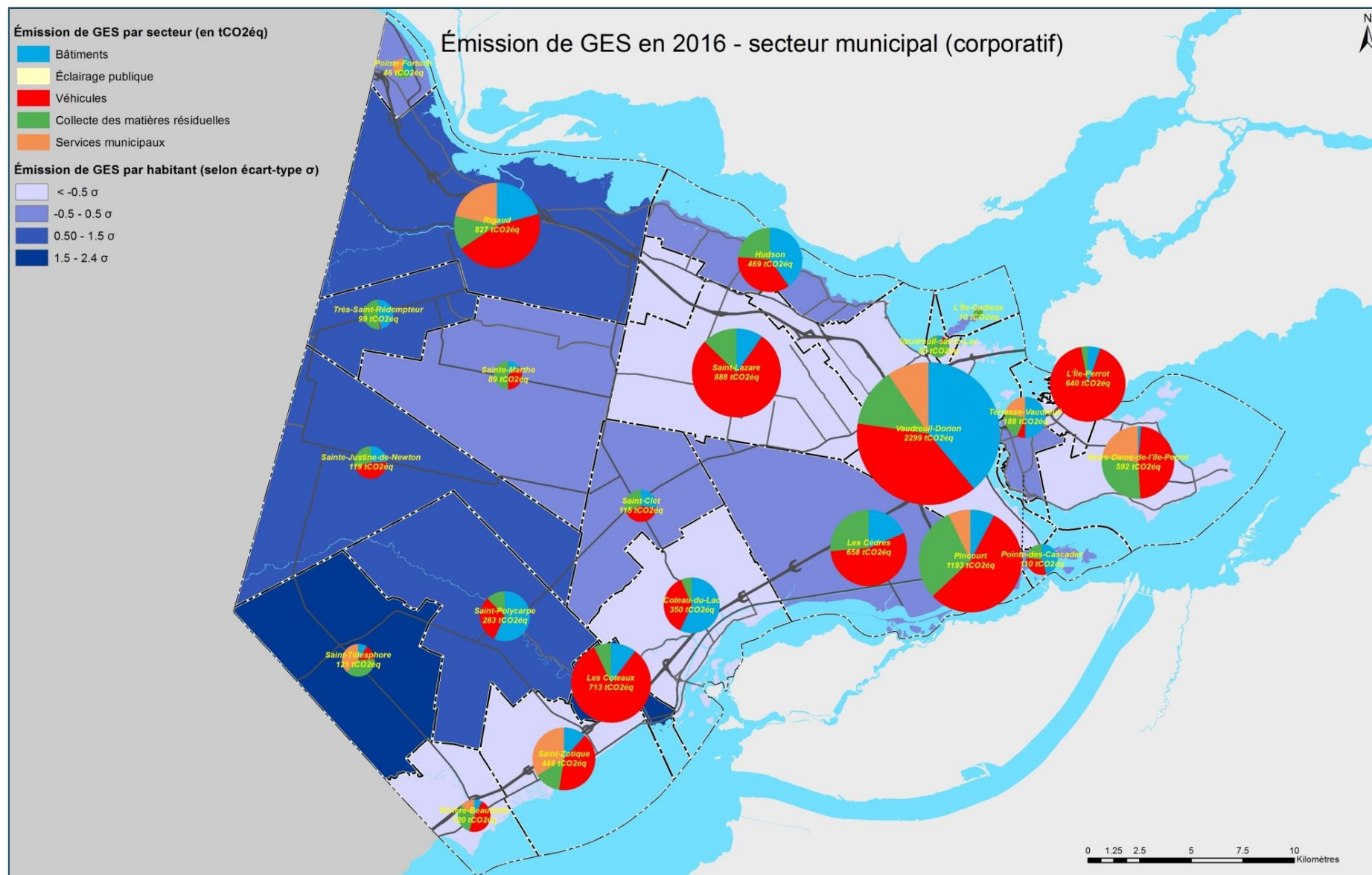
Ce plan d'action régional de réduction des GES a été créé avec la collaboration et la concertation des municipalités et des parties prenantes concernées au niveau social, environnemental et économique de la région. Les consultations avec ces dernières ont permis d'établir un objectif de réduction de 13 % des émissions (par rapport aux données de 2016) d'ici 2026, ce qui représente une réduction d'environ 100 000 tonnes de CO₂ équivalent selon les émissions de 2016.

Un travail collaboratif et une concertation de ces dernières sont préconisés pour la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs d'atténuation des CO₂ éq. Les municipalités sont des gouvernements de proximité qui ont le plus d'influence auprès des citoyens et la réduction des GES doit forcément passer par celles-ci afin d'avoir un véritable impact sur les changements climatiques, leur rôle étant primordial pour la mise en œuvre d'actions permettant une atténuation réelle des GES et l'amélioration de la qualité de l'air.

Le comité de pilotage s'assure du suivi du projet et des progrès. Toutefois, il est fortement suggéré de créer d'autres comités au niveau municipal pour travailler sur les actions qui leur sont spécifiques. Selon la réalité et les caractéristiques des municipalités, des axes plus spécifiques peuvent être priorités. Par exemple, l'axe d'intervention en agriculture peut être priorisé pour les municipalités où les émissions de GES sont fortement liées aux activités agricoles. Les axes d'intervention en lien avec la gestion des matières résiduelles et l'aménagement sont des priorités établies pour et par la plupart des municipalités suite aux consultations. Peu importe les axes qui seront priorités par une municipalité, il est fortement conseillé de travailler en concertation sur des enjeux similaires et en collaboration avec les autres municipalités, les instances gouvernementales et les parties prenantes concernées pour assurer une plus grande mobilisation au niveau de la collectivité et des municipalités.

La MRC sera présente pour accompagner les municipalités dans leur démarche et la mise en œuvre des actions. Au niveau régional, beaucoup d'efforts seront investis au niveau du transport collectif et actif ainsi que sur des actions corporatives en lien avec la gestion administrative de la MRC. Ainsi, un comité sur la mobilité durable sera créé pour étudier les approches possibles pour l'amélioration et l'intégration des services de transport pour les citoyens, tant au niveau social qu'environnemental.

ANNEXE 1 – ÉMISSION DE GES DES MUNICIPALITÉS PAR SECTEUR ET PAR HABITANT



ANNEXE 2 – ÉMISSION DE GES DE LA COLLECTIVITÉ PAR SECTEUR ET PAR HABITANT

